Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_24-DE

2026-051

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, JOLY Emmanuelle, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie, MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît.

Excusée : CHOQUET Anne-Laure qui donne pouvoir à RUAUX Phillipe.

A été nommée secrétaire de séance : Joëlle TRUFFLET

2026_03_24 – Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au CNAS.

Etant donné que la commune est adhérente au CNAS depuis janvier 2024, il convient de nommer un délégué élu et un délégué agent pour représenter la commune d'Epiniac.

Madame le maire propose de nommer Madame Régine LAURENT en tant que déléguée élu et Madame Delphine LARCHER en tant que déléguée agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Madame Régine LAURENT en qualité de déléguée élu notamment pour représenter la commune d'Epiniac au sein du CNAS

- **DE DESIGNER** Madame Delphiner LARCHER parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS comme déléguée agent notamment pour représenter la commune d'Epiniac au sein du CNAS. Cette dernière est également désignée comme correspondante dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_24-DE

2026-052

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
Joëlle TRUFFLET

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)

Publicité des actes de la commune par voie électronique le